

Nous avons choisi de publier ici le thème introductif adopté par le congrès académique d'Arras : largement réécrit par les rapporteurs académiques par rapport au projet envoyé par la direction nationale, il a ensuite été remanié et amendé par les congressistes présents. C'est sur ce texte que la délégation a été mandatée par le congrès académique au congrès national de Clermont-Ferrand.

Les passages écrits en caractères gras sont ce qui reste du texte d'origine...

Les autres thèmes ont également fait l'objet d'amendements sans conduire à une réécriture totale ; les textes adoptés au final sont consultables sur le site.

CONGRES ACADEMIQUE de LILLE

Arras, Jeudi 15 et vendredi 16 mars 2007

Les cinq dernières années ont été marquées par le renforcement des politiques libérales dont certains aspects avaient été amorcés depuis une vingtaine d'années (1983). Cette période a été caractérisée par des ruptures sociales de plus en plus criantes : montée du chômage, de la précarisation et de la pauvreté pour une part grandissante de la population, fragilisation qui touche bien au-delà des catégories populaires tandis que se creusent les inégalités sociales, cela explique le désespoir de larges franges de la population et de la jeunesse (cf crise de nov 2005). Cela s'accompagne d'une crise des institutions républicaines, prises en tenaille entre la montée en puissance des centres de décision mondiaux et européens et la politique de décentralisation et de régionalisation à laquelle le gouvernement a donné forme constitutionnelle.

Quels sont les aspects de cette crise ?

- la casse de l'emploi, des droits des salariés, la détérioration des conditions de travail, la faiblesse des rémunérations et la baisse du pouvoir d'achat. Le transfert des emplois vers des zones plus favorables au profit (zone non euro, pays à main d'oeuvre peu chère) s'accélère, ce qui va de pair avec des investissements massifs en France en raison des possibilités de profits (profits boursiers, aides financières aux entreprises par l'Etat et les collectivités). Le taux de chômage actuel, 9,8 %, montre bien l'échec des politiques de l'emploi depuis 5 ans.
- l'insécurité sociale généralisée. Tout le discours dominant porte sur la « responsabilisation », « l'égalité des chances », le « mérite », autant d'euphémismes pour cacher le retour aux fondamentaux du libéralisme, qui fait le choix de l'individualisme au détriment des solidarités collectives. C'est à cette aune qu'il faut mesurer la casse du système des retraites, de l'assurance maladie, du statut des intermittents du spectacle ou du code du travail.
- la casse du service public prend plusieurs aspects : le recours au secteur privé (privatisation d'EDF, La Poste...), la casse des statuts, les suppressions d'emploi, les restrictions budgétaires et la réforme de l'Etat.

Le service public d'éducation est bien entendu concerné.

Dans une conception capitaliste de l'économie de la connaissance, l'éducation devient un marché, source de profit et les investissements éducatifs doivent dans cette logique devenir rentables. Cela va de pair avec une réduction du rôle de l'État et le développement de financements mixtes. L'individu est rendu seul responsable de sa formation et de son employabilité. L'utilitarisme marginalise les valeurs humanistes.

Les responsabilités sont à chercher à plusieurs niveaux :

- au niveau international avec le choix de la mondialisation qui se résume bien souvent à réaliser les profits les plus rapides par la main d'oeuvre la moins chère.

Les contradictions d'un tel système apparaissent de plus en plus nettement (atteintes aux droits humains et à l'environnement).

- le cadre européen, malgré le désaveu du 29 mai 2005, continue à peser en s'inscrivant dans la ligne des traités européens et du respect des contraintes budgétaires et monétaires. C'est une politique plus favorable à la rente qu'à la production, hostile aux services publics et aux politiques nationales au nom de « la concurrence libre et non faussée ».

Il n'y a pas lieu d'opposer responsabilité européenne et choix nationaux. La casse des services publics n'est pas imposée de l'extérieur mais elle est le choix d'un gouvernement qui fixe de plus en plus sa politique en fonction des coûts et du contrôle des budgets. Bien loin de baisser, contrairement aux engagements de 2002, les prélèvements obligatoires en France ont augmenté mais leur répartition a changé. Les cadeaux fiscaux (baisse de l'IRPP, et impôts sur les sociétés) ont profité aux catégories sociales favorisées alors que le renforcement de la CSG comme des impôts locaux ont touché principalement les catégories sociales les plus modestes.

Au total, l'Etat s'est mis dans l'incapacité de répondre aux besoins collectifs du pays. Le choix de la dette lui permet de justifier la poursuite de sa politique tout en assurant une rente à ceux qui prêtent à l'Etat.

Tout cela débouche sur une grave crise politique. Les choix opérés par les gouvernements successifs varient peu ce qui se traduit par une alternance

systematique des majorités. Avril 2002 en est un exemple. Depuis cette date, la contestation s'est poursuivie dans les urnes et dans la rue. Ces deux dernières années ne s'inscrivent donc pas dans une rupture mais bien dans la continuité de la contestation.

Des mobilisations importantes ont pu se faire jour, rassemblant largement, et notamment dans la jeunesse : le rejet du TCE, la crise du CPE, mais aussi la bataille pour le droit au logement ou la mobilisation pour la défense des élèves sans papiers traduisant des aspirations qui concernent toute la société française.

La lutte contre le CPE a montré que les jeunes refusaient la société libérale qu'on prétend leur imposer notamment par la précarisation de l'emploi, l'individualisation de la relation à l'employeur, l'impossibilité de se projeter dans l'avenir. Dans ce sens, cette lutte rejoint celle des stagiaires.

La mobilisation a également été celle des salariés aux côtés des jeunes mais aussi dans d'autres luttes : ouvriers menacés dans leur emploi, employés durement touchés par la dégradation des conditions de travail et des salaires, fonctionnaires luttant contre les suppressions de postes et les réformes entreprises par l'Etat.

Se sont exprimés le refus d'une société où il faut assurer sa survie « d'employable », où le salarié n'est qu'une simple variable d'ajustement économique et celui de la multiplication des contrats de travail au rabais avec la perte des droits associés (santé, retraite...), de la prolifération des postes flexibles. Se sont exprimées aussi l'aspiration à la reconnaissance des qualifications et du travail dans une société où les revenus du travail devraient primer sur ceux de la spéculation financière et immobilière, l'exigence d'une sécurité de l'emploi.

La révolte de novembre 2005 due aux provocations et mensonges de l'Etat et du Ministre de l'Intérieur a été une dénonciation par les jeunes, appuyés par leurs familles, des injustices dont ils sont victimes, résultat de l'abandon de toute réelle volonté de lutter contre les inégalités qui va de pair avec une politique strictement sécuritaire et répressive en direction des quartiers populaires. Le racisme, les inégalités sociales, la ghettoïsation mettent à mal le « pacte républicain » et en montrent les limites.

Quelques mois auparavant, le vote majoritaire contre le TCE, dans sa disparité, illustre bien le refus d'un modèle libéral fondé sur la



concurrence de tous contre tous.

D'autant que le libéralisme économique s'accompagne d'une montée en puissance de l'autoritarisme et des mesures répressives à l'encontre du mouvement social en France comme en Europe.

La majorité des citoyens a refusé une Europe qui inscrivait le libéralisme et la destruction des services publics dans sa constitution tout en ignorant la démocratie, le progrès social, le respect de l'environnement, le droit des femmes, la laïcité, sans apporter de garanties supplémentaires aux droits définis par exemple par la constitution française ou la déclaration universelle des droits de l'homme. Elle s'est clairement prononcée **contre le dumping social provoqué par la mise en concurrence des différents systèmes sociaux des différents pays.**

Le rejet du modèle libéral se traduit aussi **par l'émergence par exemple des mouvements altermondialistes qui illustre également l'aspiration d'un nombre croissant de citoyens à un autre modèle de développement et de consommation, à des politiques de préservation de l'environnement à la hauteur des enjeux pour les générations futures, combattant les inégalités Nord/Sud.**

La situation de l'Afrique reste intolérable (épidémie de SIDA, Darfour, crise politique et sociale en Côte d'Ivoire, Guinée etc...); aux Proche et Moyen Orient toute perspective de paix paraît s'éloigner (conflit israélo-palestinien, Liban, Irak, Iran). En Amérique latine, des politiques alternatives au courant libéral se mettent en place dans un cadre national et international (traité ALBA).

La période est ainsi marquée par une aspiration profonde à une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire, qu'il revient aux pouvoirs

publics d'assurer par le plein emploi, la justice et la cohésion sociale et le respect de l'environnement. De notre point de vue, les enjeux majeurs pour y parvenir sont :

- la place de l'Etat dans le modèle de production : peut-on accepter que la satisfaction des besoins vitaux dépende de plus en plus du marché et de la recherche du profit ?
 - les garanties pour les acquis sociaux : retraite, maladie ... et l'ouverture de nouveaux droits : comment garantir à chacun non seulement les droits fondamentaux (un logement, un emploi, la santé, l'éducation...) mais aussi une élévation générale des niveaux de vie, ce qui passe par une transformation du système de redistribution des richesses.
 - soutien aux salariés revendiquant l'interdiction des délocalisations et l'exigence d'une politique industrielle nationale démocratiquement conduite ainsi qu'une coopération industrielle internationale pouvant avantageusement remplacer la concurrence sauvage actuelle.
 - des garanties pour les libertés fondamentales. Une réflexion est d'autant plus nécessaire que les évolutions techniques permettent de les restreindre dangereusement (fichages : Eloi, ADN, Sconet ; loi Ceseda, biométrie, ...) Du fait de la facilité de croisement des fichiers informatisés, l'Education Nationale doit s'interdire d'intégrer dans ses fichiers des données sans intérêt pédagogique évident, comme la nationalité, ainsi que leur hébergement dans des serveurs extérieurs aux établissements concernés.
- L'Etat doit, au minimum, s'engager à respecter les recommandations de la CNIL même si ses exigences ne sont pas suffisantes.

- une nouvelle fiscalité taxant en particulier les mouvements spéculatifs et cumulatifs à l'échelle nationale et internationale.
- la remise en cause des politiques libérales actuelles (BCE et euro fort, AGCS, FMI...)
- **un mode de développement qui permette la satisfaction des besoins de tous (aujourd'hui seuls 20 % de la population mondiale disposent d'un niveau acceptable de développement humain) sans compromettre la survie à moyen terme de la biosphère. Cela implique de revoir les modes de production et de consommation actuels pour prendre pleinement en compte les répercussions des émissions sur le climat, mettre fin aux gaspillages énergétiques et développer les énergies propres et renouvelables.**

Le lien commun entre ces enjeux est bien la place et le rôle des services publics. Cela nécessite aussi de renoncer aux politiques de réduction des financements publics, d'autant qu'elles sont très inégalitaires, il faut accroître les ressources publiques pour donner les moyens de l'action publique et reformer la fiscalité dans le sens d'une plus grande justice sociale.

La question de l'emploi

Depuis 30 ans, la politique de l'emploi est confrontée à l'augmentation de la productivité, aux attaques contre les statuts et les droits des travailleurs à la déréglementation et au non respect du code du travail. La politique de l'Etat a visé à réduire les cotisations sociales sur les bas salaires, à créer des contrats de plus en plus précaires et à libéraliser le marché du travail. La loi sur les 35h, sans créer massivement d'emploi, a surtout permis d'accroître la flexibilité, la productivité, et la politique de bas salaires. L'actuelle baisse du chômage est pour l'essentiel factice (conditions de l'indemnisation, radiations massives, retour aux emplois aidés, politiques familiales et départs massifs en retraite). Il est donc nécessaire de créer un rapport de force plus favorable aux salariés et une répartition des richesses créées en faveur des salaires.

Au-delà du retour à la croissance, le retour au plein emploi se fera :

- si le droit au travail inscrit dans la Constitution devient un devoir de l'Etat.
- par la lutte contre les délocalisations : taxation des entreprises qui délocalisent, remboursement

des aides publiques et allègements fiscaux, droit d'opposition des comités d'entreprise.

- si l'Etat met fin à la précarisation croissante de ses personnels et recrute massivement des fonctionnaires avec un statut amélioré.
- avec une réelle réduction du temps de travail créatrice d'emplois et synonyme d'amélioration des conditions de travail.
- si le CDI dans le secteur privé est la norme. Les périodes de formation, de statut professionnel ou scolaire (après la scolarité obligatoire) doivent être pris en compte pour l'ouverture des droits sociaux.
- si l'Etat lutte réellement contre les employeurs de main d'oeuvre non déclarée et fait payer les cotisations sociales aux entreprises.
- **si émerge un service public de la formation professionnelle continue, assurant accès égalitaire et transférabilité des droits à la formation, développement de la VAE, droit pour un salarié d'avoir une formation qui réponde à ses besoins.** Cela permettra des situations de transition sécurisées entre deux emplois. Le rôle de l'Etat, du service public d'Education Nationale, la reconnaissance des diplômes doivent donc être confortés. Ces diplômes doivent être améliorés dans leur conception du travail (sortir de l'aliénation à une tâche précise) comme dans leur élaboration (place accrue des travailleurs et de leurs organisations syndicales).

Et celle des territoires

Faute d'un véritable débat démocratique mais avec l'accord de la majorité des partis, la France a mis en oeuvre une politique de décentralisation depuis 1982 dans le cadre de la volonté de l'UE de créer une Europe des Euro régions. L'opinion publique, qui n'a jamais totalement adhéré à

cette politique (cf référendum en Corse et nouveau statut des Dom), semble de plus en plus sceptique devant ses résultats. Dans notre secteur les luttes ont été vives en 2003 pour s'opposer au transfert des personnels vers les collectivités territoriales. Le retrait de la loi de décentralisation de 2003 dans l'éducation demeure pour le SNES un impératif. L'évolution actuelle de la décentralisation vers une régionalisation est condamnable et l'Etat n'est pas seul responsable car elle correspond aux demandes des régions, voire des autres collectivités locales. Au plan de l'Education nationale, elle porte atteinte à l'existence d'un service public national à laquelle le SNES est attaché.

L'Etat, qui ne se donnait pas les moyens de remplir ses missions, les a transférées aux collectivités territoriales qui n'ont pas hésité à aller au-delà des responsabilités nouvelles qui leur avaient été confiées par les lois de décentralisation, sans d'ailleurs toujours satisfaire à celles qui leur incombent désormais. Le SNES s'oppose à toute nouvelle étape de décentralisation ; il s'oppose à la décentralisation rampante constatée aujourd'hui à travers les politiques hors compétences mises en oeuvre par les collectivités territoriales.

Elles doivent donc dégager ces moyens par des mesures fiscales locales, directes ou indirectes. Celles-ci sont inégalitaires et injustes entre les habitants de communes différentes d'une même région ou d'un même département du fait même des modes de calcul de ces impositions. Elles sont inégalitaires entre territoires qui n'ont pas les mêmes marges de manœuvre car situées dans des environnements géographiques, économiques et démographiques très différents.

L'aménagement du territoire cède la place à la mise en concurrence des collectivités territoriales renforçant ainsi des inégalités qu'un système centralisé n'avait pas tout fait pour combler. Loin de



faciliter la démocratie de proximité, idée associée à la décentralisation, **la multiplication des structures (bassins d'emploi, territoires...) rend particulièrement opaque le système de décision. Éviter un renforcement des ségrégations spatiales nécessite la mise en place d'un véritable système de redistribution des recettes entre territoires riches et pauvres sous le contrôle d'un État garant de l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire.**

Eviter un renforcement des ségrégations spatiales nécessite une remise à plat des lois de décentralisation n'hésitant pas à redonner à l'Etat les responsabilités permettant de garantir l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire. Cette politique du moins d'Etat se manifeste par une disparition des services publics, particulièrement sensible dans les zones rurales isolées ou dans les quartiers où ces services publics contribuaient à maintenir un lien social fort.

Pourtant, l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire est un enjeu essentiel pour l'avenir qui dépasse de loin la seule notion de rentabilité financière.

Depuis vingt ans, les politiques de la ville qui ont privilégié un traitement social sans s'interroger sur les conditions d'une véritable mixité ont abouti au renforcement de la ghettoïsation des quartiers. Sciemment menées, elles ont permis d'alimenter le désir d'accès à la propriété individuelle au prix d'un endettement très lourd des ménages. La loi SRU doit être revue, son système d'astreinte s'étant révélé insuffisant pour imposer aux communes l'obligation d'implanter des logements sociaux, il faut la rendre réellement contraignante. A l'inverse, celles qui ont une majorité de logements sociaux doivent bénéficier de compensations afin de passer d'une logique du tout social à une logique de mixité sociale.

La mixité sociale n'est pas la résultante de choix individuels mais bien le fruit d'une politique volontariste qui nécessite des choix courageux, de pair avec la lutte contre le chômage et la pauvreté, en se donnant comme objectif prioritaire l'amélioration des conditions de vie des milieux populaires. L'école n'est pas à l'écart de ces problématiques. Les collectivités territoriales jouent aujourd'hui un rôle important dans la formation initiale et continue. Elle est concernée par les inégalités qui se creusent à tous les niveaux (régions, départements, communautés et communes); concurrence encore renforcée par l'autonomie des établissements.

Le débat sur la carte scolaire, qui évite soigneusement la question de la dualité scolaire, illustre les dérives inévitables qu'engendre l'absence d'une véritable politique de la ville.

Faire progresser la démocratie

En 1958, a été combattue sans succès une Constitution qui éloignait les citoyens du pouvoir.

La multiplication des conflits, comme celui du TCE, du CPE, illustre, non « un blocage de la société », mais une incapacité des institutions et un refus des gouvernants à faire vivre la démocratie entre deux élections.

Le développement de la démocratie ne se limite pas à des réformes politiques comme la réforme du mode de scrutin. Il doit se manifester dans d'autres domaines. Ainsi, c'est l'enjeu du débat sur la représentativité et le dialogue social ou l'extension des droits des citoyens sur le lieu de travail. Ou dans la Fonction Publique, le retrait de l'amendement Lamassoure ou l'obligation pour le pouvoir de tenir compte de tous les avis majoritaires exprimés dans les instances paritaires (décret Robien)

Le débat entre démocratie participative et démocratie représentative est largement artificiel. La question est plutôt de savoir comment l'élu seul mandataire de la volonté populaire peut confronter en cours de mandat ses décisions aux électeurs (référendum d'initiative populaire, droits et représentation des minoritaires, cumul des mandats). Telle qu'elle existe aujourd'hui, la démocratie participative se réduit trop souvent à une simple validation des propositions des élus; tout aussi artificielle et dangereuse serait la création de structures intermédiaires entre les citoyens et les élus (par exemple, jurys citoyens).

Pour le SNES, il faut faciliter l'accès à la nationalité et permettre l'accès au droit de vote à tous les étrangers.

La démocratie est aujourd'hui menacée par les difficultés que rencontrent la presse et les media, la concentration oligopolistique, le poids de la pub, les frais postaux, la confusion des pouvoirs, et les conditions de travail des journalistes restreignent l'expression démocratique.

Les défis de l'éducation

Dans les années 60, la pression sociale a imposé une massification de la scolarisation. Une réelle démocratisation dans les années 70 et surtout 80. Mais depuis le milieu des années 90, les politiques engagées n'ont pas permis de poursuivre le mouvement et les inégalités sociales et culturelles se

creusent de nouveau. En raison des choix politiques et budgétaires, l'Ecole n'a plus les moyens de les réduire (accès aux différentes filières de formation, égalité filles-garçons, ..)

L'investissement scolaire des catégories populaires se heurte aux inégalités d'accès à l'emploi, provoquant en retour amertume, déception et ressentiment vis-à-vis de l'école et du diplôme.

Les lois Fillon, Borloo et Villepin marquent une régression inouïe de l'école. **L'École doit aussi répondre à un défi culturel, celui de construire une culture commune exigeante qui prenne en compte la diversité des élèves et de leurs cultures, et permette à chacun de se construire. C'est à l'école publique laïque et à l'ensemble du service public de l'éducation de répondre à ce défi.** De plus, l'existence d'un système privé d'éducation qui capte notamment les élèves des milieux favorisés est néfaste à la mixité sociale des établissements publics. Il participe de fait au maintien des inégalités sociales.

Ce secteur privé demeure le lieu du refus de la laïcité et est utilisé pour dynamiser la carte scolaire, c'est pourquoi le SNES revendique sa disparition.

Dans une société où les mutations sont de plus en plus rapides, l'école a l'obligation d'offrir à chacun une culture commune, des savoirs et des compétences et des qualifications reconnues par un diplôme. **Une formation initiale forte et le développement d'une formation tout au long de la vie par le service public d'éducation sont des enjeux cruciaux qui justifient pleinement de porter à 18 ans l'âge de la scolarité obligatoire.**

En 30 ans le nombre des sorties sans qualification est passé de 250 000 à 60 000. L'objectif est d'en finir avec les sorties sans qualification, **améliorer l'accès aux bacs, porter à 50 % la part des diplômés à bac +3 sont des objectifs incontournables.**

Pour cela, il faut un investissement financier à la hauteur et prenant appui sur des personnels recrutés en nombre, avec une conception exigeante de leurs métiers, qui doivent être rendus plus attractifs, par des conditions de travail améliorées et des salaires revalorisés, leur garantir une formation initiale et continue solide parce que leurs métiers se sont complexifiés et nécessitent un haut niveau de qualification et d'expertise.

L'école peut faire réussir tous les élèves, et le second degré en particulier a montré ses capacités à élever le niveau de qualification du pays. C'est ce projet éducatif ambitieux que doit porter le SNES.